

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Marie Lalonde

<https://www.cadre21.org/membres/051659331034a1fc6b2f3fa6>

Date d'obtention : 2023-04-13 13:32:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le Collège où je suis directrice se trouve sur l'île de Montréal. Malheureusement, la méthode d'intervention Sexto ne semble pas y être appliquée encore. J'espère tout de même pouvoir obtenir le badge, car cette formation est très pertinente et enrichissante.

J'en retiens qu'il est important d'avoir un système de gestion de crise, mais aussi d'agir en amont en faisant de la prévention auprès des jeunes. La plupart ne savent pas qu'ils sont en possession de pornographie juvénile lorsqu'ils envoient des sextos ou des images intimes, et ce, même s'ils sont consentants. Il est important de sensibiliser les élèves aux répercussions, tant sur le plan personnel que légal.

Je suis vraiment déçue que ce protocole ne soit pas encore appliqué ailleurs que sur la couronne nord de Montréal. Je crois que toutes les écoles pourraient en bénéficier et que cela permettrait d'uniformiser nos interventions. Les élèves et les parents auraient également des ressources à leur disposition.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Malheureusement, les situations de crise impliquant des sextos sont de plus en plus fréquentes. Au Collège, nous avons décidé de nous inspirer des éléments fournis dans la trousse afin de nous guider dans nos interventions. Par exemple, lorsqu'une situation se présentera, nous suivrons les points de l'aide-mémoire, et interrogerons les élèves en se basant sur les questions de la grille d'évaluation de l'incident.

J'ai également l'intention de discuter avec les policiers sociocommunautaire du quartier afin de demander leur collaboration. Je crois qu'il serait pertinent qu'ils viennent sensibiliser les élèves à ce sujet.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faudra s'assurer de confisquer les cellulaires de la bonne manière, tout en activant le mode avion. Je ne pense pas que tous les intervenants savent qu'il ne faut absolument pas regarder les images à caractère intimes, même si elles font partie de l'enquête. Je m'assurerai de partager cette information dans mon milieu.

Lorsque j'aurai à interroger les élèves, je m'assurerai de le faire en suivant la logique de la grille d'évaluation de l'incident. Il est primordial de mettre de le jeune en confiance et qu'il sente qu'il a fait la bonne chose de venir nous parler. Cependant, il ne faut pas être trop intrusif pour ne pas nuire au travail éventuel des policiers ou du DPCP. Par ailleurs, je vais être davantage à l'affût des aspects légaux reliés à ce genre de situation, et être en mesure de mieux guider les différents intervenants du Collège qui pourraient être impliqués dans la situation.